

Image not found or type unknown



Saisie du compte bancaire par huissier

Par **ogcsteph**, le **27/10/2012 à 14:05**

Bonjour,rnJ ai reçu une saisie de mon compte bancaire par un huissier..mon compte étant découvert il ne peut rien saisir.....ayant ma paye dans 7 jours je voulais savoir si la saisie était toujours possible ou si il fallait que l huissier en face une nouvelle. En vous remerciant

Par **amajuris**, le **27/10/2012 à 17:01**

bjr,rnil peut refaire une saisie directement sur votre rémunération;rn

Par **ogcsteph**, le **27/10/2012 à 21:28**

C est à dire ? une saisie sur salaire ??

Par **amajuris**, le **28/10/2012 à 00:08**

oui, tout à fait ou sur vos biens

Par **waimea17**, le **08/12/2012 à 19:18**

bjr je voudrais savoir si un huissier a la droit de me bloquer mon compte bancaire malgres un accord ecris passer pour payer 200 euros / mois et ayant deja accepter le premier versement , pour cause que la partie adverse refuse cette accord , que puis je faire ????????

Par **amajuris**, le **09/12/2012** à **00:00**

bjr,rnsi il y a saisie c'est qu'il existe un jugement vous condamnant à payer. rnseul le créancier et non un huissier peut vous accorder des facilités de paiement.rndonc l'huissier n'avait pas le pouvoir de vous accorder un échéancier et la saisie est légale.rncdt